ELECTIONS LEGISLATIVES DE NOVEMBRE 1962

3e CIRCONSCRIPTION - THIONVILLE-OUEST

Union Républicaine Populaire et Sociale

Me Jean DELREZ

Avocat à HAYANGE

Député sortant

Remplaçant éventuel :

M. Camille HOLVECK

Instituteur à MOYEUVRE-GRANDE

présentés par le Groupe M. R. P.

Electrices, Electeurs !

En m'élisant en 1958, vous m'avez accordé votre confiance, je vous demande de me la renouveler.

Alors que la France vient à peine de sortir des épreuves de la guerre d'Algérie, qu'elle doit encore en liquider les séquelles en assurant aux rapatriés un sort honorable et digne de notre pays, dans le cadre de la nécessaire solidarité nationale, et en réprimant avec efficacité la subversion O.A.S., le Général de Gaulle a soumis au référendum un projet de loi portant réforme de la Constitution en vue de l'élection de son successeur au suffrage universel.

Le Conseil d'Etat, gardien de la légalité, le Conseil Constitutionnel, gardien de la constitutionnalité, ont l'un et l'autre déclaré ce projet contraire à la Constitution. Utilisant le moyen légal mis à leur disposition, deux cent quatre-vingts Députés, soit près de quarante de plus que la majorité absolue des membres composant l'Assemblée, et parmi eux quatre Députés U.N.R., ont censuré le Gouvernement.

Ce faisant, ils savaient que l'arbitrage du Chef de l'Etat se traduirait par une dissolution de l'Assemblée Nationale, ils savaient aussi que le Référendum emporterait une majorité de « Oui » et qu'ils auraient à rendre compte à leurs électeurs.

La plupart d'entre vous avez voté « Oui » au Référendum et le Chef de l'Etat vous ayant demandé de traduire ainsi la confiance que vous lui portiez, vous avez alors marqué le souhait parfaitement justifié de le voir demeurer à la tête de l'Etat. En censurant le Gouvernement pour marquer mon désaccord au regard de l'inconstitutionnalité du projet, j'ai rempli ce que je considérais être mon devoir de Député, j'ai pris mes responsabilités en faisant abstraction de toute considération électorale ainsi que me l'imposait ma conscience. Vous-mêmes vous avez réagi également suivant votre conscience lorsque vous avez répondu à la question qui vous était posée par le Référendum.

Je suis demeuré fidèle à mon « Oui » de 1958, je suis demeuré fidèle au contrat que le Chef de l'Etat avait passé à cette époque lorsqu'il revint au pouvoir dans le respect de la légitimité et de la légalité et qu'il soumit alors régulièrement, tant aux Assemblées qu'au pays, la Constitution qu'il avait déclaré devoir être la charte dont il s'était engagé à demeurer le gardien.

Si je n'ai pas, à l'époque, adhéré à l'U.N.R., si je me suis apparenté au Groupe M.R.P., c'est que ce Groupe qui avait fait voter « Oui » partageait largement les responsabilités gouvernementales par ses Ministres BURON, BACON, FONTANET, LECOURT.

Mais c'est aussi parce que j'ai vu en lui ce Mouvement Démocrate-Chrétien aux vues largement ouvertes vers l'avenir démocratique non seulement de la France, mais de l'Europe et même du monde, la direction des grands Etats voisins étant notamment assurée par des Démocrates Chrétiens, qu'il s'agisse de l'Allemagne Fédérale, de l'Italie ou de la Belgique.

N'est-ce pas le M.R.P. **qui, dès avant le 13 mai 1958, avait préconisé une solution libérale au problème algérien** et a soutenu l'orientation libérale de la politique du Chef de l'Etat en ce domaine ?

C'est lui aussi qui fut le **promoteur de l'Europe communautaire**, de l'Europe intégrée, à laquelle **Robert SCHUMAN** a attaché son nom.

Le M.R.P. s'est par contre opposé au gonflement anormal des dépenses militaires dans le budget de l'Etat dû au projet excessivement coûteux du Gouvernement en vue de la création d'une **Force atomique exclusivement nationale**, au point que, malgré la fin de la guerre d'Algérie, il est prévu d'ores et déjà une augmentation de plus de 100 milliards d'anciens francs du budget militaire de 1963 par rapport à celui de 1962. Le M.R.P. demande que le budget soit résolument social, que des transferts de crédits soient réalisés pour assurer les besoins de logement, ceux de scolarisation de nos enfants, l'indispensable aide sociale aux familles et aux vieillards et infirmes.

EN MATIÈRE AGRICOLE, il est intervenu pour tenter, qu'à l'encontre de l'inertie gouvernementale, soit réalisée une véritable politique agricole visant, par une indexation des prix, par un aménagement progressif des structures, par la mise en place d'une Sécurité Sociale agricole, à obtenir, pour les agriculteurs, une **véritable parité du pouvoir d'achat.**

POUR LES SALARIÉS, il veut que soient créées les conditions d'un **authentique dialogue social** entre les groupes, notamment par la libre discussion des conventions collectives, la reconnaissance du droit syndical dans l'Entreprise, le respect intégral du droit de grève. Il demande la **suppression de tous les abattements de zones de salaires** et la mise en place d'un véritable plan de formation professionnelle.

Dans le domaine de **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,** il veut **mettre l'économie au service de l'homme et de la promotion sociale.** Pour cela il préconise la création d'une Direction de l'Orientation et de la Coordination économique et une véritable décentralisation et démocratisation des pouvoirs de décision par l'organisation de Conseils économiques et sociaux régionaux où les représentants des travailleurs auront la place qui leur revient.

Mais c'est aussi une **DÉMOCRATIE MODERNE** qui nous est nécessaire par une participation véritable des organisations économiques, professionnelles et sociales à la politique économique et sociale du pays.

Dans l'immédiat, c'est avec un **Gouvernement efficace et un Parlement respecté** que la Démocratie trouvera son harmonieux développement.

Pour cela il vous faut élire un homme qui ne soit pas un partisan du soutien inconditionnel non plus qu'un opposant systématique, mais **un homme qui garde toujours, en toutes circonstances, son entière liberté de jugement.** Il vous faut élire un homme qui a formulé vis-à-vis de vous des **options politiques franches et loyales dans une libre adhésion à un Mouvement préoccupé de progrès social.** Un homme qui n'a pas fait d'option, qui n'a pas formulé d'adhésion politique ne vous permet pas d'avoir un valable jugement à son égard. Ses promesses ne comportent aucune assise permettant de prévoir quelle sera sa véritable action. Vous ne pouvez donc pas non plus lui accorder vos suffrages.

Vous voterez par contre **POUR L'HOMME DONT VOUS CONNAISSEZ L'ACTION POLITIQUE ET QUE VOUS AVEZ PU JUGER,**

Vous voterez pour le candidat

Jean DELREZ

Avocat à Hayange

Député sortant

Camille HOLVECK

Instituteur à Moyeuvre-Grande

Remplaçant éventuel

IMP. A. WORMSER - HAYANGE

Vu, le candidat